Une image contenant texte, clipart

Description générée automatiquement

Le 10 mars 2021

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

**Élection syndicale TPE : dernière ligne droite avant l’ouverture du vote !**

**Du 22 mars au 6 avril 2021, près de 5 millions de salarié(e)s des très petites entreprises (TPE, moins de 11 salariés) et employé(e)s à domicile sont appelé(e)s à voter pour choisir le syndicat qui les représentera durant les quatre prochaines années.**

**En Nouvelle-Aquitaine près de 440 549 salarié(e)s de très petites entreprises et employé(e)s à domicile sont concerné(e)s.**

Le vote est ouvert à tous les salarié(e)s de TPE en poste en décembre 2019, quels que soient leur nationalité ou leur contrat de travail. Les apprenti(e)s peuvent également voter dès 16 ans.

Les électeurs et électrices voteront pour être représenté(e)s au niveau de leur branche professionnelle, défendu(e)s devant les conseils de prud’hommes et conseillé(e)s sur leurs droits. Cette élection participe à la mesure de l’audience des organisations syndicales et à la détermination de leur représentativité.

**Chaque électeur et chaque électrice va recevoir à son domicile un courrier contenant :**

* son identifiant de vote et son code confidentiel pour voter en ligne ;
* un bulletin de vote et une enveloppe pré-affranchie pour voter par courrier.

**À partir du 22 mars, les électeurs et électrices pourront** **voter soit sur** [**election-tpe.travail.gouv.fr**](http://election-tpe.travail.gouv.fr), en se connectant sur leur espace de vote, **soit par courrier,** en renvoyant leur bulletin de vote dans l’enveloppe pré-affranchie. Dans les deux cas, le vote est confidentiel et anonyme.

Le site internet est sécurisé pour prévenir toute tentative de manipulation du scrutin ou de capture de ses données. Il répond aux normes d’accessibilité des personnes en situation de handicap.

**Un service d’assistance pour répondre aux questions des électeurs et des électrices**

La rubrique « Aide » du site **election-tpe.travail.gouv.fr** répond à de nombreuses questions concernant le scrutin. Pour en savoir plus, l’assistance de l’élection est disponible :

* en ligne, via le formulairede contact du site ;
* par téléphone, au 09 69 37 01 37 (numéro non surtaxé, tarif d’un appel vers un téléphone fixe en France métropolitaine).

**Contacts presse**

Parties Prenantes pour le ministère du Travail, de l’Emploi et de l’Insertion

Tél : 01.55.25.58.79 Mél : mathilde.charles@partiesprenantes.com

Secrétariat presse et communication

Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion

Tél : 01.49.55.32.21 Mél : sec.presse.travail@cab.travail.gouv.fr

127, rue de Grenelle - 75007 PARIS